

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2023

## DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Rapporteur : Hikmat Chahine

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

# LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

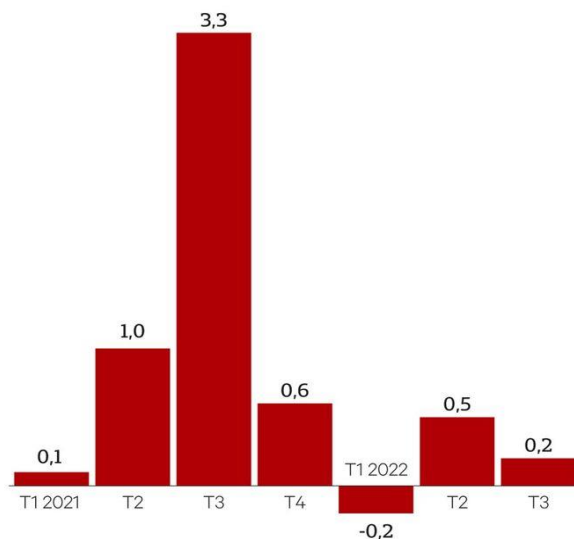
ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



L'activité économique française impactée par la crise ukrainienne :

## La croissance économique ralentit au troisième trimestre

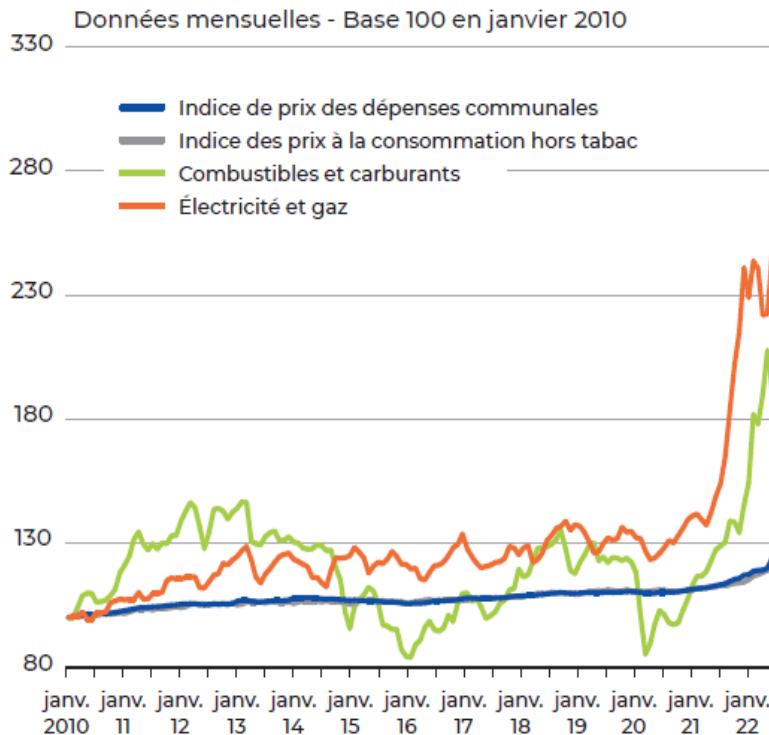
Variation trimestrielle du PIB, en %



SOURCE : INSEE

**Inflation en 2022**  
**+5,2%**

## Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



# LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

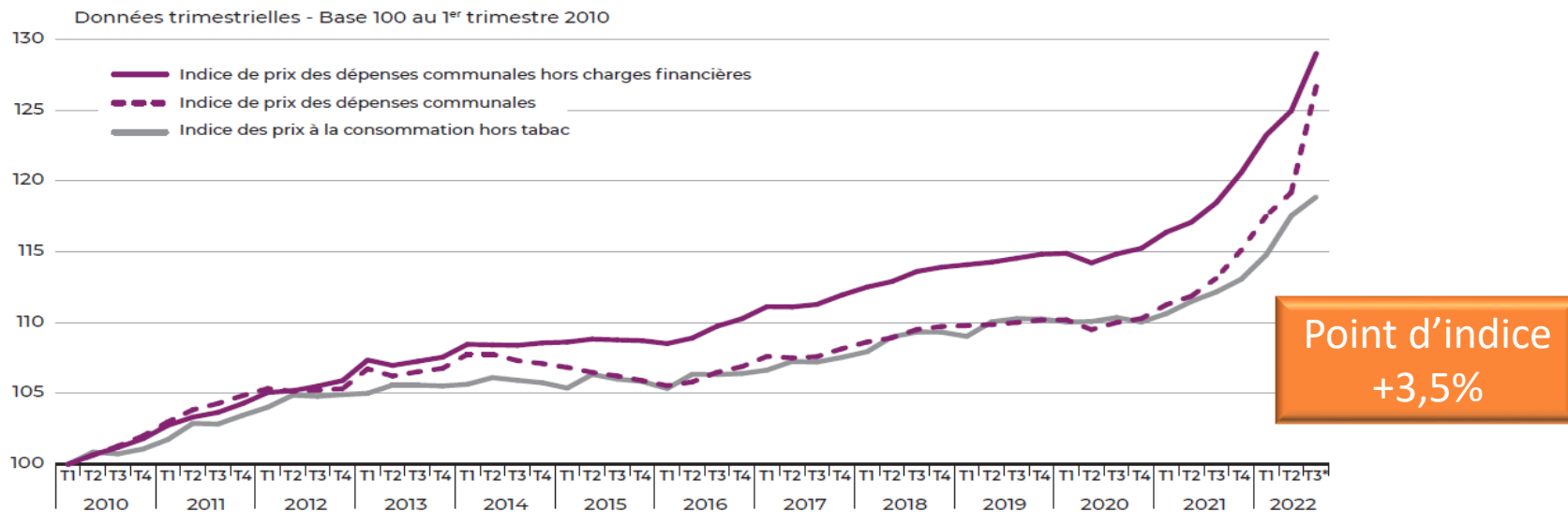
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



Des dépenses communales au plus haut :

## Indice de prix des dépenses communales



\* Estimation du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 sur la base de 59 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

Selon l'indicateur publié par la Banque Postale et l'AMF, la **hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses**, qui prennent en compte l'accélération de la croissance de certains indices (énergie...) et aussi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, serait de **7,2 % en 2022** (contre + 5,2 % pour l'indice des prix à la consommation des ménages).

# LA LOI DE FINANCES POUR 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## MESURES CONTRE L'INFLATION

- Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 % et le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement est supprimé.
- « L'amortisseur électricité » : Seules les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh sont concernées. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond de 500 euros/MWh.
- 320 millions d'euros d'augmentation de la DGF : Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

## MESURES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Création du fonds vert : Le fonds vert de 2 milliards d'euros est destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.
- Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités.



## MESURES FISCALES

- Suppression de la CVAE étalée sur deux ans : le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. En 2023, les collectivités concernées devraient recevoir un montant de CVAE égal à la moyenne des produits qu'elles ont perçus de 2020 à 2023.
- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra donc être appliquée sur 4 000 nouvelles communes.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : Les bases de la taxe foncière augmenteront de 7,1 % en 2023.
- Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation : Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026. La loi de finances pour 2023 a repoussé ce calendrier de deux ans.
- Report de 2 ans de l'actualisation des VL des locaux professionnels : Report de 2023 à 2025 de la prise en compte des résultats de la mise à jour des paramètres d'évaluation des valeurs locatives (périmètre des secteurs d'évaluation, grilles tarifaires, coefficients de localisation) dans les bases d'imposition.

# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

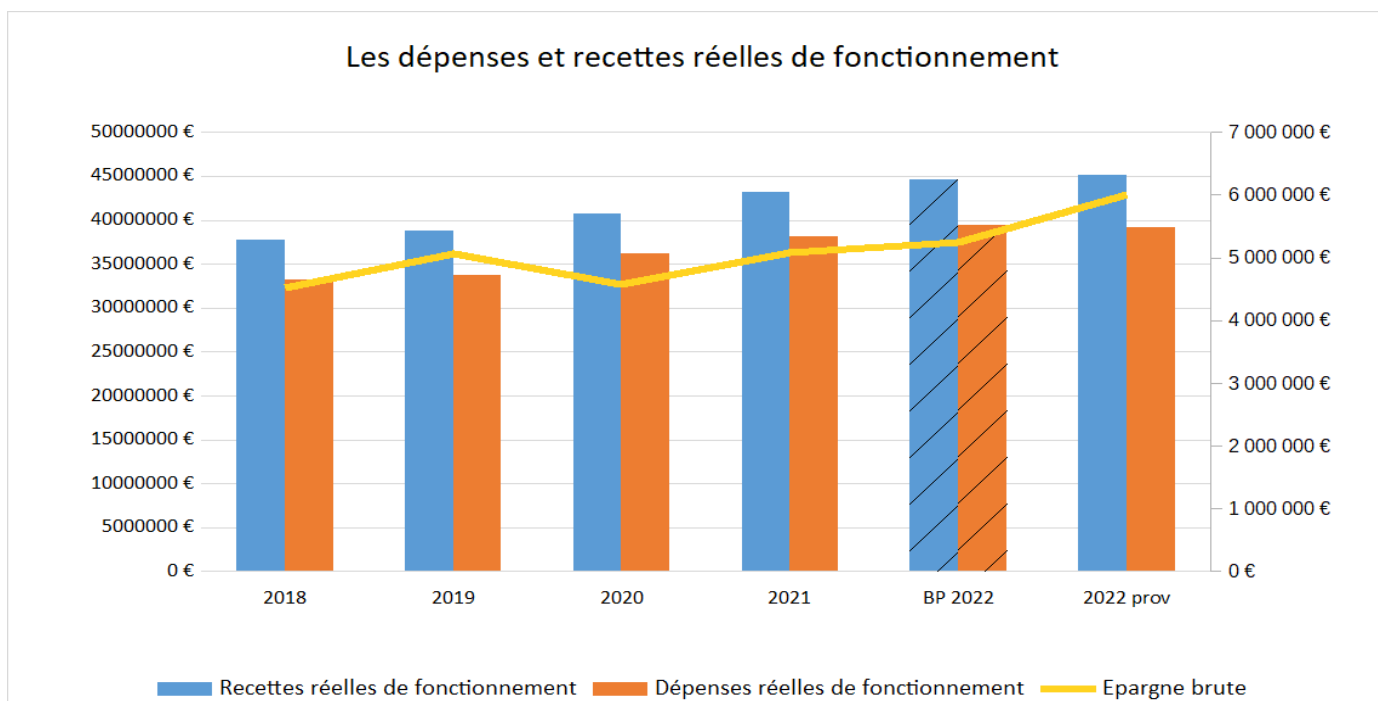
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Le fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,7% (+1 M€), notamment en raison de la hausse des charges de personnel (0,4 M€) et de la contribution au SITCOM (+0,2 M€). Cette hausse est cependant compensée par une progression des recettes de 4,4% (+1,9 M€) avec en particulier la hausse de la TEOM.



# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

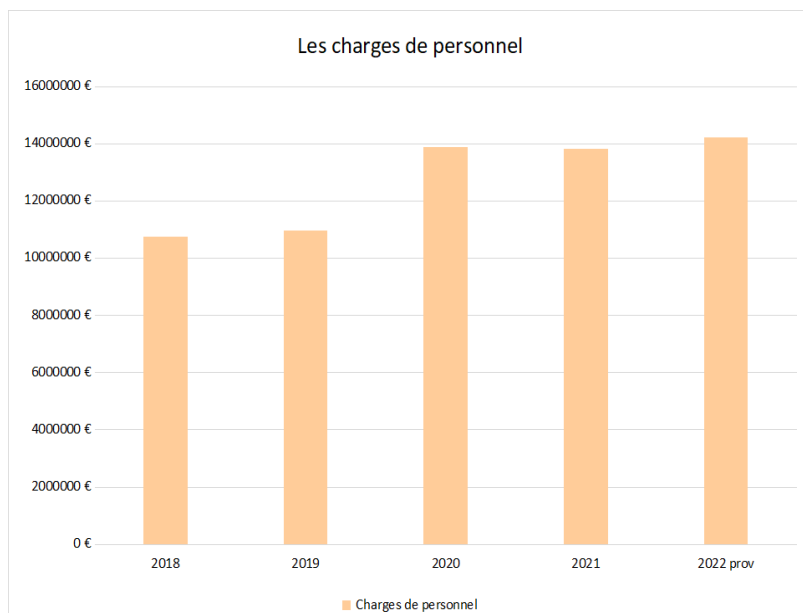
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Les charges de personnel :

Pas de changement de périmètre depuis le transfert de la compétence eau et assainissement en 2020. Hors transferts, les charges de personnel évoluent en 2022 de 0,4 M€ soit +2,9%, notamment en raison de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaire au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+3,5%).



Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de +3,5 % du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**208 681 €**  
sur 2022

**408 978 €**  
sur 2023

Coût des mesures gouvernementales en 2022 : 230 K€ non prévus au moment du vote du budget 2022

# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

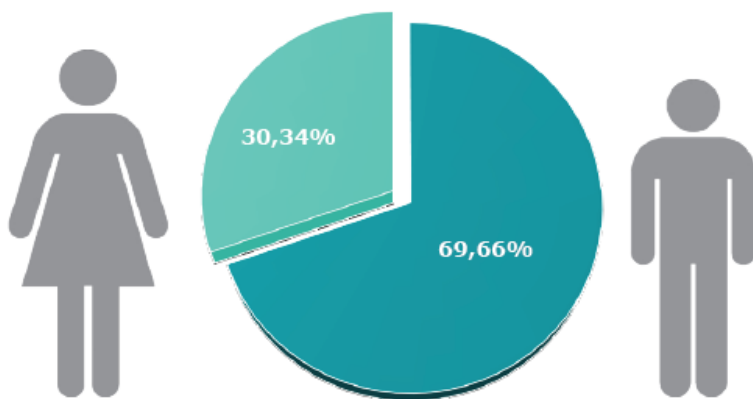
ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Focus sur le personnel :

Stabilité des effectifs sur les trois dernières années

	2022	2021	2020
Fonctionnaires	290	295	305
Contractuels	52	48	37
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>343</b>	<b>342</b>





# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

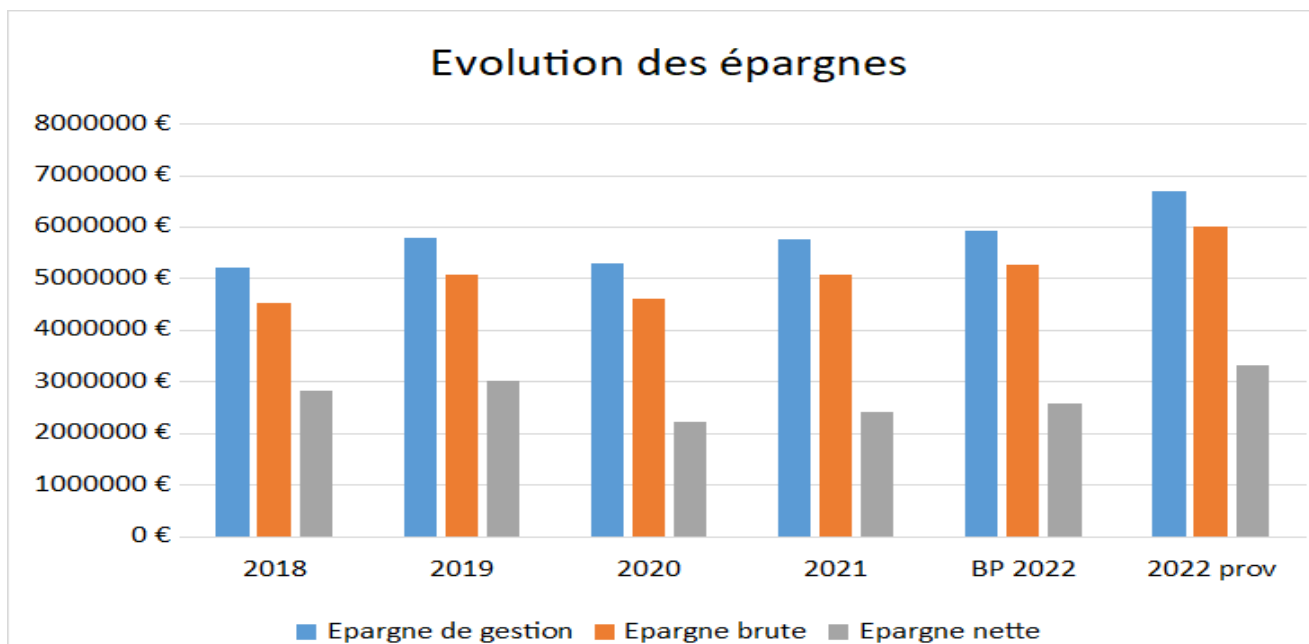
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Une épargne en hausse :

Les ratios d'épargne augmentent en 2022 avec **3,3 M€** d'épargne nette pour financer la section d'investissement. L'épargne brute atteint 6 M€ soit 0,9 M€ de plus qu'en 2021, grâce à la hausse du taux de la TEOM, et 0,7 M€ de plus que prévu au budget primitif grâce aux efforts de gestion.



# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

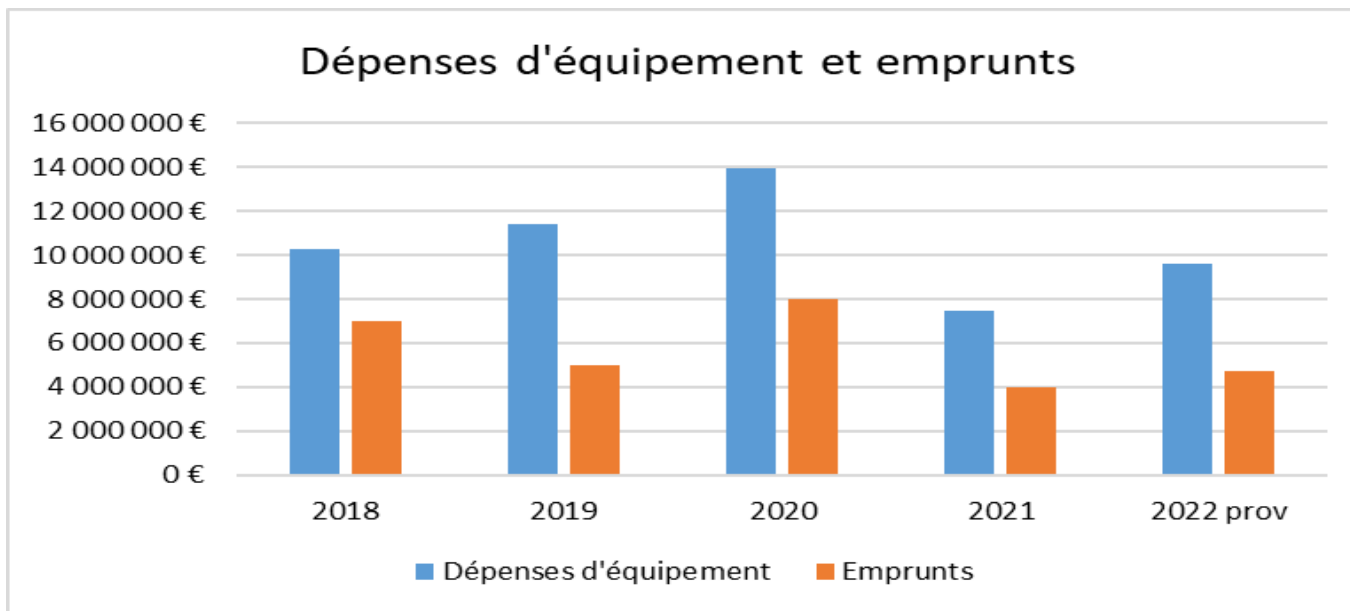
ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



Les dépenses d'équipement:

**9,6 M€** en 2022 (+2 M€ de restes à réaliser soit **11,6 M€** au total) qui concernent notamment la voirie (5,6 M€), la GEMAPI (1,2 M€), la collecte et le traitement des déchets (1,1 M€), le logement (0,4 M€), l'aide aux entreprises (0,4 M€), le schéma cycle (0,3 M€).

**Financement par emprunt : 4,7 M€** (+1,5 M€ de restes à réaliser)



# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

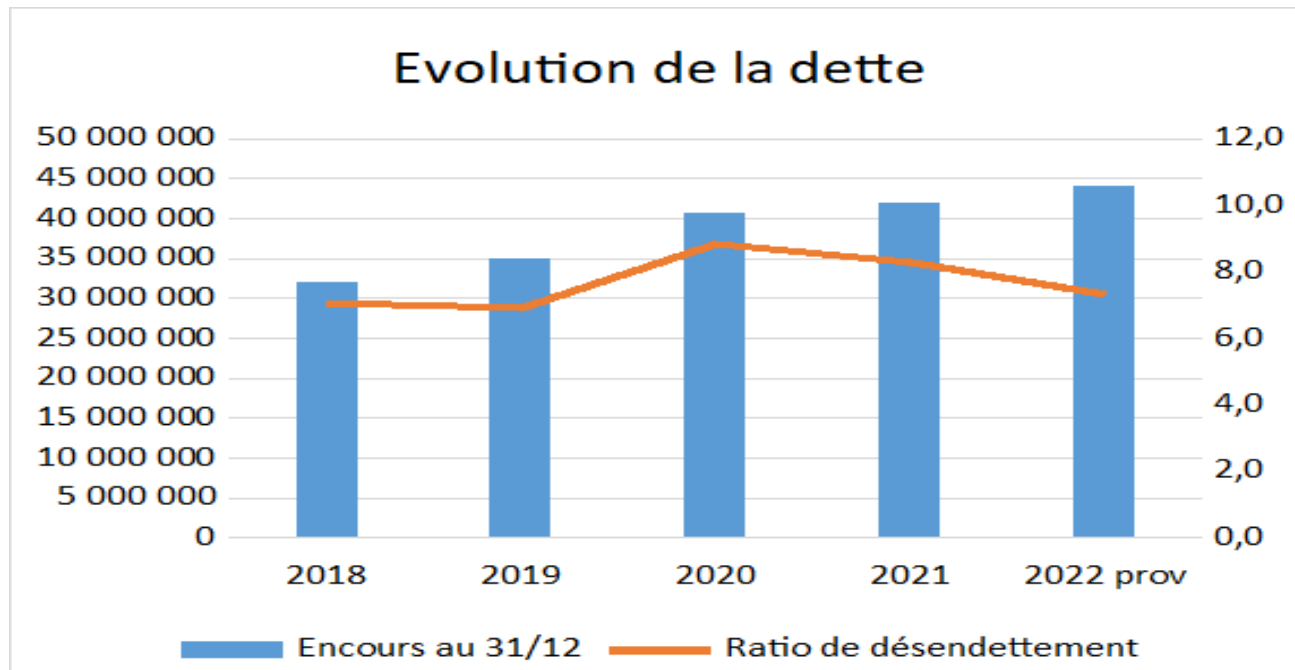
ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Un ratio de désendettement en baisse

Un encours de **43,9 M€** (+2 M€) fin 2022 auxquels s'ajouteront **1,5 M€** de restes à réaliser d'emprunt, soit un total de **45,4 M€**.

Le ratio de désendettement passe cependant **de 8,3 à 7,3 ans** fin 2022 en raison de l'amélioration de l'épargne dégagée.



# LA SITUATION DU GRAND DAX AU 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

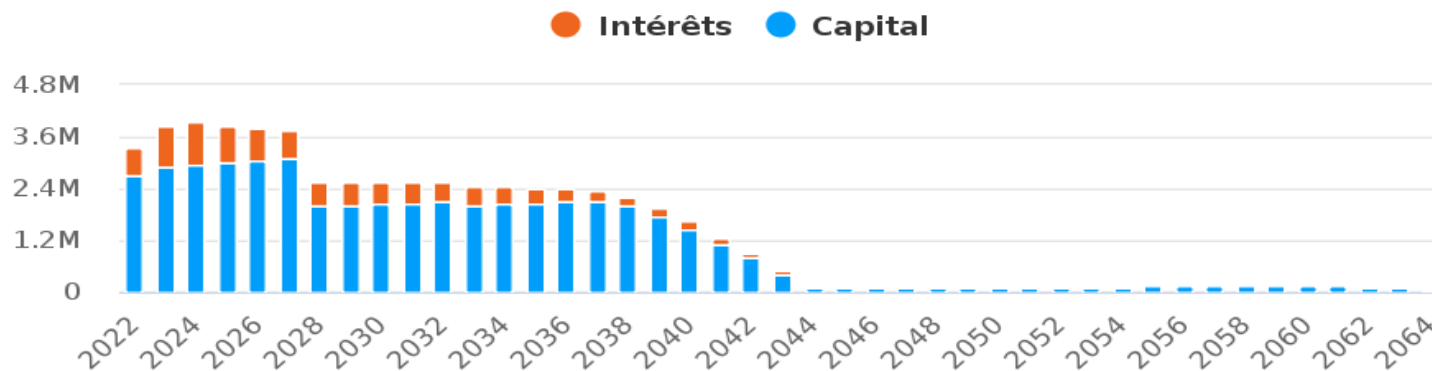
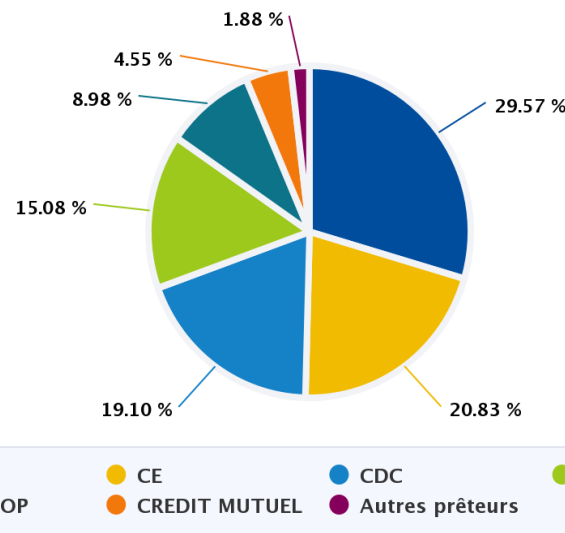
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Focus sur l'encours de dette :

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	31 252 554 €	71,12%	1,74%
Variable	9 098 190 €	20,71%	2,40%
Livret A	3 590 427 €	8,17%	3,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>43 941 171 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,98%</b>





## 4 axes prioritaires sur un plan financier :

- Maîtriser les coûts de fonctionnement : optimisation des budgets des services (ramassage des ordures ménagères, réflexion sur les astreintes, développement d'une fonction achats...)
- Contenir la dette à un niveau soutenable
- Optimiser les recettes (fiabilisation des bases fiscales, recherche de subventions...)
- Avancer sur le pacte fiscal et financier



## Les projets prioritaires :

**La voirie, l'extension du THD, la gestion des déchets, la protection contre les crues (GEMAPI), le schéma cycle, l'offre de formation, le logement** devront être financés.

Pour cela, l'épargne dégagée devra être maximisée et de nouvelles recettes seront mobilisées (sollicitation du fonds vert, finalisation des discussions sur le partage de la taxe d'aménagement, cessions...)

**Pour les futurs projets structurants** prévus dans le Projet de territoire, tels que la **salle de spectacle polyvalente**, une étude de programmation sera lancée afin :

- De préciser les contours de l'équipement
- D'estimer les coûts (investissement et fonctionnement)
- De prioriser et phaser le projet en fonction de nos moyens

# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Section de fonctionnement :

Les recettes réelles devraient évoluer globalement de 2,7 M€ de BP à BP (+6%) pour se situer à 47,3 M€ en 2023, **sans hausse de taux**. La hausse par rapport au réalisé 2022 est estimée à +1,9 M€.

	BP 2022	Prévisions BP 2023	Evol € BP/BP
<b>Chapitre 70 Produits des services</b>	4 786 070,00	5 001 293,00	215 223,00
<b>Chapitre 73 Fiscalité</b>	33 489 227,00	35 773 640,00	2 284 413,00
<b>Chapitre 74 Dotations et subventions</b>	6 103 026,00	6 311 128,00	208 102,00
<b>Chapitre 75 Autres produits de gestion</b>	13 052,00	17 052,00	4 000,00
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>	2 000,00	2 200,00	200,00
<b>Chapitre 013 Atténuation de charges</b>	219 600,00	192 000,00	-27 600,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	44 612 975,00	47 297 313,00	2 684 338,00



## Des recettes attendues en hausse (+2,7 M€) :

- Produits des services (+215 K€) : en lien avec la hausse du produit de la redevance spéciale et les refacturations internes aux budgets de la régie des eaux (personnel...)
- Produits de la fiscalité (+2,3 M€) en lien avec :
  - ✓ la revalorisation nationale des bases d'imposition (+7,1% sur la taxe foncière et la TEOM),
  - ✓ l'évolution du reversement par l'Etat d'une fraction de TVA en compensation des suppressions d'impôts (taxe d'habitation, CVAE),
  - ✓ La progression du produit de la taxe de séjour
- Dotations de l'Etat et subventions (+208 K€)



# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Section de fonctionnement :

L'exercice 2023 devrait présenter une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de **+3 M€** de BP à BP (+7,6%). La hausse par rapport au réalisé 2022 est estimée à +3,3 M€. La hausse des dépenses plus rapide que celle des recettes (+0,3 M€) doit inciter à la poursuite des efforts de gestion engagés.

	<b>BP 2022</b>	<b>Prévisions BP 2023</b>	<b>Evol € BP/BP</b>
<b>Chapitre 011 charges à caractère général</b>	4 180 583,40	4 366 625,00	186 041,60
<b>Chapitre 012 charges de personnel</b>	13 938 894,00	14 761 729,00	822 835,00
<b>Chapitre 65 Autres charges de gestion</b>	11 372 466,00	13 090 408,00	1 717 942,00
<b>Chapitre 66 charge financières</b>	657 322,17	1 050 000,00	392 677,83
<b>Chapitre 67 charges exceptionnelles</b>	194 000,00	24 000,00	-170 000,00
<b>Chapitre 014 Atténuations de produits</b>	9 016 329,00	9 073 519,00	57 190,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	39 359 594,57	42 366 281,00	3 006 686,43



## Des engagements réaffirmés :

- **CIAS** : maintien de la subvention d'équilibre à 1,8 M€.
- **Aménagement** : poursuite des études d'aménagement du quartier du Sablar et sur la mobilité (+0,3 M€) pour un total en fonctionnement de 0,7 M€.
- **Habitat** : renforcement de l'accompagnement OPAH, PIG (+0,1 M€) soit un total de dépenses en fonctionnement de 0,3 M€.
- **Eaux pluviales** : montée en charge de la compétence (+0,1 M€), soit un total en fonctionnement de 0,6 M€.



## De nouvelles dépenses subies :

- **Charges de personnel** (+0,8 M€) :
  - ✓ revalorisation du point d'indice en année pleine et du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (47% de la hausse),
  - ✓ GVT
  - ✓ GIPA obligatoire (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat)
- **Contribution au SITCOM** pour le traitement des ordures ménagères : +1M€ annoncés par le SITCOM (+17,5%), soit le double de ce qui était prévu (+0,5M€)
- Hausse des **coûts de l'énergie** (+330K€) et des carburants (+140K€)
- Hausse des **taux d'intérêts** (+392K€ dont 290K€ d'évolution des taux variables)

# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

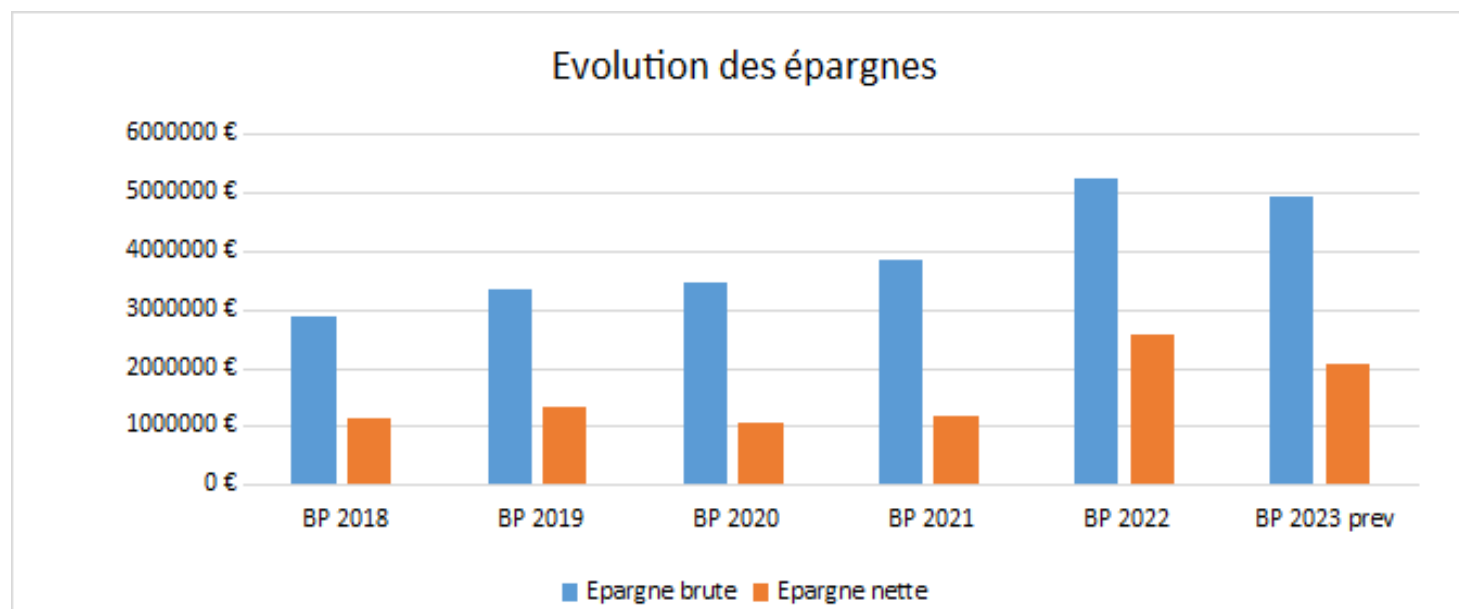
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## L'épargne :

Au stade de la préparation budgétaire, l'épargne brute prévisionnelle s'établit à **4,9 M€** contre 5,3 M€ au BP 2022 (-322 K€), hors reprise des résultats antérieurs. L'épargne nette dégagée après remboursement des emprunts se situerait à **2 M€** contre 2,6 M€ au BP 2022 (-525K€ en raison de la hausse du remboursement en capital).



# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

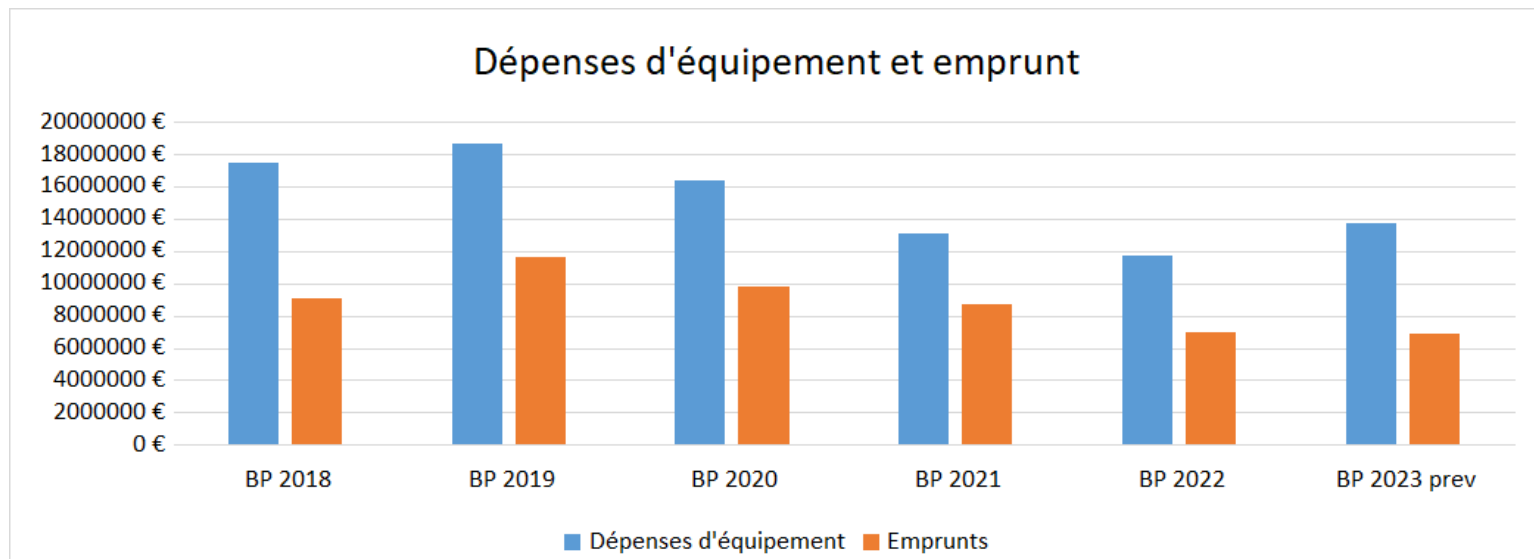
Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## L'investissement :

Au stade du DOB, les dépenses d'équipement nouvelles sont projetées à **13,6 M€** pour le seul budget principal, auxquelles s'ajoutent **2 M€** de restes à réaliser de 2022 :



Le financement est assuré par l'emprunt à hauteur de **6,3 M€** (contre 6,9 M€ au BP 2022).



## L'investissement :

Les principales dépenses en matière d'équipement concerneront :

- **La protection contre les inondations** : 2,8 M€ en 2023 pour les travaux du PAPI et l'entretien des digues.
- **L'environnement** : 2,5 M€ dont 2 M€ pour les dispositifs de collecte des déchets et 0,4 M€ pour la déchetterie de Narrosse.
- **La voirie** : 4, 2 M€ par an de travaux.
- **L'habitat** : 0,6 M€ d'aides en faveur de la construction et la rénovation de l'habitat.
- **Le développement économique** : 0,5 M€ dont 250 K€ d'aides aux entreprises et 150 K€ pour le 100% THD.
- **Le développement durable** : 0,4 M€ avec le lancement des études de la première grande piste cyclable du Grand Dax
- **Etude du projet de salle de spectacle polyvalente** : 130 K€ pour lancer les études de programmation.

# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



## Le recours à l'emprunt :

Un emprunt d'équilibre de **6,3 M€** est prévu au stade du DOB, dont **4,8 M€** pour les besoins de l'exercice 2023 et 1,5 M€ de restes à réaliser de 2022.

Sur les 4,8 M€ d'emprunt de l'exercice 2023, 1,1 M€ financeront les investissements supplémentaires de la compétence « collecte des ordures ménagères » et 1,1 M€ les travaux de protection contre les crues « PAPI ».

L'encours de dette pourrait ainsi s'élever à **47,3 M€** fin 2023 (+1,9 M€ par rapport à 2022 y compris restes à réaliser). Avec une épargne brute estimée à 4,9 M€, le ratio de capacité de désendettement s'établirait alors à **9,6 ans fin 2023**.

Cette projection ne tient cependant pas compte du taux de réalisation effectif des dépenses et des éventuelles recettes qui pourraient être inscrites en cours d'exercice (subventions, cessions...), ainsi que des résultats définitifs de 2022.

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



- **Le budget transport** : l'équilibre de ce budget est assuré par la progression des recettes du versement mobilité versées par les entreprises du territoire ainsi que par les recettes des services de transport voyageur et de transport scolaire. Une évaluation des nouveaux dispositifs mis en œuvre à la rentrée 2022 sera réalisée courant 2023 pour juger de leur pertinence (couralin+, transport scolaire).

<b>BUDGET TRANSPORT 2023 - FONCTIONNEMENT (HORS RESULTATS REPORTES)</b>			
	<b>BP 2022</b>	<b>Prévisions BP 2023</b>	<b>Evol € BP/BP</b>
<b>Chapitre 011 charges à caractère général</b>	5 169 455,00	5 815 415,00	645 960,00
<b>Chapitre 65 Autres charges de gestion</b>	20 000,00	35 690,00	15 690,00
<b>Chapitre 66 charge financières</b>	119 075,38	108 100,37	-10 975,01
<b>Chapitre 67 charges exceptionnelles</b>	1 000,00	1 000,00	0,00
<b>Chapitre 014 Atténuations de produits</b>	5 000,00	5 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 314 530,38</b>	<b>5 965 205,37</b>	<b>650 674,99</b>
	<b>BP 2022</b>	<b>Prévisions BP 2023</b>	<b>Evol € BP/BP</b>
<b>Chapitre 70 Produits des services</b>	487 333,33	582 000,00	94 666,67
<b>Chapitre 73 Fiscalité</b>	4 600 000,00	5 000 000,00	400 000,00
<b>Chapitre 74 Dotations et subventions</b>	320 657,00	706 642,00	385 985,00
<b>Chapitre 75 Autres produits de gestion</b>	33 200,00	30 000,00	-3 200,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>5 441 190,33</b>	<b>6 318 642,00</b>	<b>877 451,67</b>



# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



- **Le centre aquatique communautaire** : la subvention d'équilibre versée par le budget principal est estimée au stade du DOB à 1,3 M€ contre 0,9 M€ au BP 2022 en raison de la hausse attendue des coûts de l'énergie. Cependant, les mesures de sobriété prises fin 2022 devraient permettre de réduire ces charges. Une étude sera menée pour optimiser le fonctionnement de cet équipement.

BUDGET AQUAE 2023 - FONCTIONNEMENT (HORS RESULTATS REPORTES)			
	BP 2022	Prévisions BP 2023	Evol € BP/BP
Chapitre 011 charges à caractère général	615 020,00	949 800,00	334 780,00
Chapitre 012 charges de personnel	708 084,00	752 747,00	44 663,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion	28 550,00	29 200,00	650,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 351 654,00</b>	<b>1 731 747,00</b>	<b>380 093,00</b>
	BP 2022	Prévisions BP 2023	Evol € BP/BP
Chapitre 70 Produits des services	447 332,00	402 000,00	-45 332,00
Chapitre 74 Dotations et subventions	4 400,00	850,00	-3 550,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion	892 368,00	1 320 797,00	428 429,00
Chapitre 013 Atténuation de charges	8 100,00	8 100,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 352 200,00</b>	<b>1 731 747,00</b>	<b>379 547,00</b>

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



- **La pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises** : ces budgets s'équilibreront avec une subvention du budget principal sensiblement équivalente à celle de 2022 (1,1 M€).
- **Les ZAE** : les cessions des terrains disponibles se poursuivront et amèneront à prévoir l'aménagement de nouvelles zones pour permettre aux entreprises de se développer sur le territoire. Ce sera le cas pour l'extension de la ZAE de « Narrosse 2 » en 2023 puis la ZAE des « cavaliers » à Saint-Paul-lès-Dax en 2024.
- **La ZAC de la Gare** : les dernières cessions interviendront en 2023, ce budget devra donc être clôturé. Son déficit (2,4 M€ fin 2022) et sa dette (1,3 M€ fin 2022) devront être repris au budget principal en 2024.

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



- **Le budget eaux pluviales** : ce budget verra la poursuite des travaux de rénovation des réseaux (2,2 M€). Il sera financé par la retenue sur AC des communes (616 K€) et l'emprunt (1,6 M€).
- **Les budgets eau potable et assainissement** : ces budgets seront financés par les usagers du service public de l'eau pour lesquels les tarifs 2023 ont été actualisés pour tenir compte de l'impact de l'inflation (+1,73% pour l'utilisateur sur une facture d'eau assainie de 120m<sup>3</sup>) et des observations de la Chambre Régionale des Comptes (non dégressivité des tarifs).  
Les travaux prévus en 2023 représentent 1,5 M€ pour les réseaux d'eau potable et 3,4 M€ pour les réseaux d'assainissement.

# CE QU'IL FAUT RETENIR

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL9\_DOB\_2023-DE



- Le Grand Dax s'est doté pour la première fois en 2021 d'un **projet de territoire** qui fixe les axes prioritaires de l'action intercommunale à horizon 2035.
- Des actions sont d'ores et déjà engagées et se poursuivront en 2023 :
  - ✓ **Remise à niveau de la voirie** avec un volontarisme affirmé (4,2 M€/an)
  - ✓ Déploiement de la **fibres pour 100% des habitants** à horizon 2024
  - ✓ Lancement du **premier tronçon de piste cyclable** dans le cadre du schéma cycle adopté en 2022
  - ✓ Aides à la construction de **logements** et à la **rénovation énergétique**
  - ✓ Renforcement de l'attractivité du territoire avec le développement de **l'enseignement supérieur** et **l'accompagnement des entreprises**
  - ✓ L'étude du projet de **salle de spectacle polyvalente** engagée en 2022 sera poursuivie avec une étude de programmation